

périmètres de protection réglementaires.

On retient que le projet de prélèvement se situe en dehors des limites du périmètre de protection éloignée du point d'alimentation en eau potable des collectivités voisines.

Les Forages pour l'Irrigation :

⇒ Un forage agricole existe le long de la RN77 à environ 2 km au Sud de l'agglomération d'ARCIS-sur-AUBE. Il alimenterait deux canons d'aspersion propriétés de Monsieur Michel COUSIN d'ARCIS-sur-AUBE.

⇒ Un autre ouvrage destiné à l'irrigation à environ 2 km au-Sud de SAINT NABORD-sur-AUBE pour les besoins agricoles de la Ferme d'Hartcourt exploités par les frères POIRSON.

⇒ Un forage d'essai a été testé à l'Est de TORCY-le-GRAND à proximité de l'autoroute au débit de 120 m³/h

Les prélèvements simultanés dans les ouvrages sont réputés ne pas dépasser 120 m³/h.

Le Forage du Pétitionnaire

⇒ Le forage du pétitionnaire a été réalisé par l'entreprise Forages et Pompages de CHAMPAGNE entre le 2 et le 4/02/2000.

⇒ L'ouvrage atteint la craie à partir d'une profondeur de 5.50 m qu'il traverse jusqu'à -40 m.

⇒ L'ouvrage a été foré au Rotary Ø 15 "1/4 (400 mm). Le tubage est en PVC Ø12 "3/8 (315 mm) étanche de 0 à -6 m. Une cimentation gravitaire isole les 4 premiers mètres de l'annulaire.

⇒ Un test de pompage a été effectué avant et après une acidification gravitaire (800 kg) au débit de 80 m³/h. Le niveau statique s'établissait à -6,15 m/sol. Le niveau dynamique est descendu à -18,35 m après 1 h de pompage avant acidification puis à 12,20 m après 3 h de pompage qui ont suivi l'acidification.

